

Image not found or type unknown



Indemnité emploi - plus values suite à une expropriation - remboursement construction

Par **Ulka1957**, le **25/07/2019** à **20:02**

Bonjour,

Je dois percevoir une indemnité suite à une expropriation.

Puis-je faire un prêt classé ou in fine pour ma construction qui doit commencer cette année et solder par le capital reçu à l'expropriation (emploi) afin d'éviter les plus values

Pour être en accord avec le fisc, quel capital dois je prêter à la banque en attendant.

Merci pour votre retour